



# MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÔLE DE PERCEPTION, pour donner suite à l'imposition des taxes pour l'année 2024, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que les taxes seront payables en cinq versements :

1<sup>er</sup> versement sera échu le 12 MARS 2024,

2<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 14 mai 2024

3<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 16 juillet 2024

4<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 10 septembre 2024

5<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 12 novembre 2024.

Pour les comptes totalisant un montant moins de 300\$, un seul versement sera prévu le 12 MARS 2024.

Pour les autres comptes de 300\$ et plus, les dates seront le 12 mars, le 14 mai, le 16 juillet, le 10 septembre ET LE 12 NOVEMBRE 2024.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 02 JOUR DE FEVRIER 2024

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 01 février 2024 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 01 février 2024.

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière